



LE SERVICE DE PROXIMITÉ aux collectivités



Depuis le 1er janvier 2021, et de façon progressive jusqu'en 2024, se déploie dans le Nord comme dans l'ensemble des départements de France, un nouveau réseau des finances publiques visant à :

- conforter et renforcer la présence de la DGFiP dans les territoires tout en améliorant les services rendus dans les territoires éloignés du numérique ;
- tenir compte de l'évolution des besoins des usagers du fait des changements législatifs (déclaration de revenus en ligne et déclaration automatique, prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, suppression de la taxe d'habitation et annonce de la suppression de la redevance audiovisuelle) et du développement des outils numériques ;
- améliorer les prestations de conseil aux collectivités locales.

Le nouveau réseau de proximité des finances publiques (NRP) a fait l'objet d'une convention départementale signée le 16 novembre 2021 entre le préfet, le président du Conseil départemental et le directeur régional des finances publiques en présence du ministre chargé du budget.

Les Conseillers aux décideurs locaux



Conseiller aux Décideurs Locaux

Un conseil de proximité renforcé est mis en place par l'implantation, au sein de chaque EPCI, d'un ou plusieurs conseillers aux décideurs locaux (CDL), soit une trentaine pour l'ensemble du département. Cadres experts dédiés au conseil des élus des EPCI et

des communes, ils sont amenés à délivrer des conseils adaptés, personnalisés et gratuits dans un large domaine : budgétaire et comptable, financier, fiscal, économique et patrimonial. Ils constituent également des relais en termes d'information et peuvent accompagner les élus et leurs équipes dans la mise en œuvre de process innovants.

Les services de gestion comptable

En parallèle, la gestion budgétaire et comptable des collectivités (paiement des dépenses, encaissement des recettes, tenue de la comptabilité) est spécialisée au sein de services de gestion comptable (SGC), structures plus importantes permettant de garantir une meilleure continuité de service public tout en restant à taille humaine .

Les SGC du département du Nord sont au nombre de 14 : Tourcoing, Caudry, Le Quesnoy, Dunkerque, Hazebrouck, Armentières, Cambrai, Wallers, Douai, Villeneuve d'Ascq, Avesnes sur Helpe, Lille, Valenciennes, Orchies.

Dans le domaine hospitalier, la spécialisation se poursuit

également par la création progressive de trésoreries hospitalières spécialisées (6 pour le département à Lille, Roubaix, Valenciennes, Dunkerque, Maubeuge et Le Cateau) ayant en charge la gestion budgétaire et comptable de l'ensemble des établissements publics de santé et EHPAD autonomes du département du Nord.

Enfin, un service départemental des impôts fonciers est créé dans le département. Celui-ci jouera un grand rôle dans la fiabilisation des valeurs locatives des impôts directs locaux ainsi que dans la révision des valeurs locatives des locaux professionnels et des locaux d'habitation.

Les dépôts et dégagelements des régisseurs

Depuis mai 2021, les dépôts et approvisionnements en espèces des régisseurs sont effectués auprès des guichets de La Poste - la Banque Postale (LBP).

A ce stade ce sont 116 guichets LBP qui accueillent les

régisseurs du département du Nord.

La procédure, entièrement sécurisée, permet également d'assurer, via une plateforme numérique, la traçabilité des opérations de chaque régie.